



Angola⁵³

JOSÉ EDUARDO DOS SANTOS

Contexte

L'Angola est dirigé par José Eduardo dos Santos depuis le 20 septembre 1979, successeur du père de l'Indépendance Agostinho Neto. Malgré la guerre civile qui l'opposera à l'UNITA, soutenue par les pays occidentaux, pendant la guerre froide, il parvient à se maintenir au pouvoir. Il est fréquemment associé à la corruption et au détournement des fonds du pétrole en

Angola. Sa famille possède une richesse colossale, dont des maisons dans les principales villes européennes et des comptes bancaires en Suisse et autres paradis fiscaux.⁵⁴ La somptueuse villa qu'il a pu parfois occuper sur le Cap d'Antibes, toutefois, n'appartient pas à Dos Santos mais à la société Palmetto SA, immatriculée au Luxembourg et propriété d'Arcadi Gaydamak⁵⁵. En 2007, Transparency International a classé l'Angola comme l'un des pays les plus corrompus (142^e sur 179 pays). Le président Dos Santos et ses proches sont, notamment, impliqués dans l'affaire Elf et dans les affaires de vente d'armes, dont l'« Angolagate », instruites par des magistrats parisiens et mettant en cause des personnalités françaises comme Charles Pasqua et Pierre Falcone. Dans un procès verbal de la Brigade Financière de Paris daté du 12 novembre 2003, on apprend par exemple que l'homme d'affaires français Pierre Falcone et son associé israélo-russe, Arcadi Gaydamak, auraient versé 37 millions de dollars sur un compte du président angolais au Luxembourg (« Camparal » ouvert à la Dexia Bil) dans cette affaire de ventes d'armes. Jean-Christophe Mitterrand, mais aussi l'écrivain Paul Loup Sulitzer, Jacques Attali et une quinzaine de proches du président Dos Santos sont également accusés d'avoir bénéficié des millions de dollars provenant des commissions sur les ventes d'armes.⁵⁶ La banque française BNP-Paribas est accusée, elle, d'avoir financé à hauteur de 573 millions de dollars, entre 1995 et 1997, les ventes d'armes effectuées à l'Angola par la société ZTS Osos, détenue par Pierre Falcone et Arcadi Gaydamak. Le procès de l'Angolagate s'est tenu d'octobre 2008 à mars 2009. 42 personnes ont été renvoyées en correctionnelle dans ce dossier et des peines allant jusqu'à six ans de prison ferme ont été requises contre les principaux prévenus, P. Falcone et A. Gaydamak. Le jugement doit être rendu le 27 octobre 2009.

Selon le journal *Le Monde* du 25 mars 2004, entre 1997 et 2001, le président Dos Santos et ses proches auraient détourné un quart des ressources de l'État soit, en moyenne, 1,7 milliard \$ par an, ce qui représente environ le quart des recettes de l'État angolais⁵⁷. Plusieurs ONG internationales ont enquêté sur sa fortune. *Global Witness* révélait en mars 2002⁵⁸ qu'il manquait dans les caisses de l'État

53 Cette partie doit beaucoup aux recherches menées par Jean-Claude Huot, de l'ONG suisse Déclaration de Berne – cf. son article du 20 janvier 2006, « L'Angola spolié ».

54 *La Lettre du Continent* (11 décembre 2002) rapporte que le président Dos Santos possède une « somptueuse villa au Cap d'Antibes ». Le milliardaire russe Arcadi Gaydamak et l'ancien très discret conseiller de Jacques Chirac, Patrick Maugein, possédaient également un pied à terre dans cette ville de la Côte d'Azur.

55 C'est ce qu'a confirmé l'enquête préliminaire lancée par le parquet de Paris à la demande de plusieurs associations françaises en 2007 – procédure sur laquelle nous revenons en détail à propos d'Omar Bongo et Denis Sassou Nguesso.

56 Jérôme Dupuis et Gilles Gaetner, « Corruption à la française », *L'Express*, 22 février 2001.

57 Samuel Foutoyet, 2009, *Nicolas Sarkozy ou la Françafrique décomplexée*, Éd. Tribord, Bruxelles.

58 Global Witness, mars 2002, « Tous les hommes des présidents. L'histoire accablante du pétrole et des affaires bancaires dans la guerre privatisée de l'Angola ».



1,4 milliard \$. L'ONG soulignait « *la complicité de la communauté internationale, qui continuait à fournir des aides et à conclure des accords (comme c'est le cas du Portugal) alors que l'argent public n'était pas géré de façon transparente* »⁵⁹. « *La véritable histoire de l'Angolagate, écrit Global Witness, est celle de la privatisation de la guerre civile et de l'organisation du pillage des avoirs de l'État à une échelle comparable à celle de Mobutu et d'Abacha.* »⁶⁰ En 2004, l'ONG *Human Rights Watch* annonce, dans un rapport, que le régime angolais aurait détourné 4,2 milliards \$, essentiellement des fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles : pétrole et diamants.⁶¹

59 Serge Michel et Serge Enderlin, « Angola, maudits barils », *Le Temps*, 24 juillet 2003.

60 Rapport Global Witness, mars 2002.

61 Human Rights Watch, janvier 2004, *Some transparency, no accountability. The use of oil revenue in Angola and its impact on human rights.*

Procédures de restitution

Un accord a été signé le 1^{er} novembre 2005 entre l'Angola et la Suisse pour la restitution de 21 millions \$. Cette somme avait été bloquée à Genève au cours d'une enquête sur des allégations de blanchiment, de soutien à une organisation criminelle et de corruption d'agent public étranger. Il s'agissait d'une affaire liée au règlement d'une dette, rééchelonnée en 1996, de 5,5 milliards \$ de l'Angola envers la Russie. Pour solde de tout compte, l'Angola s'engageait à verser 1,5 milliard \$ sous forme de 31 billets à ordres, à payer entre 2001 et 2016. En mars 1997, *Abalone Investment Limited*, société écran créée par l'homme d'affaires français Pierre Falcone et Arcadi Gaydamak, a acquis ces 31 titres de la dette angolaise. Elle s'engageait ainsi à rembourser la dette à la Russie de manière anticipée et c'était l'entreprise pétrolière publique Sonangol qui rembourserait au fur et à mesure auprès d'Abalone. Entre 1997 et 2000, 774 millions \$ tirés des revenus pétroliers de l'Angola ont été versés sur un compte à l'UBS appartenant à la société Abalone. 161 millions \$ seulement ont été versés au ministère des Finances de la Russie. Environ 600 millions \$ sont réapparus sur des comptes appartenant à Falcone, à Gaydamak ainsi qu'à une série d'obscures sociétés dont certaines étaient contrôlées, en dernier ressort, par de hauts fonctionnaires angolais ainsi que par le président Dos Santos.

Le procureur général du canton de Genève a classé l'affaire en décembre 2004, constatant que personne ne s'était déclaré victime ou constitué plaignant, et estimant qu'aucune fraude n'avait été commise, en dépit des preuves démontrant que des fonds publics avaient été détournés. Selon la *Lettre du Continent*⁶², l'Angola, la Russie et la Banque mondiale auraient en fait souhaité classer ce dossier dès 2001. La lettre d'information cite un rapport demandé par la Banque mondiale et réalisé par E. Fontela, professeur de droit à Genève, qui considère que l'Angola et la Russie ont eu raison de passer par des intermédiaires comme Falcone ou Gaydamak. Enfin, autre argument de taille du procureur général de Genève, Daniel Zapelli : la Russie, principale lésée dans cette affaire, ne réclamait pas son dû.

La décision a été prise malgré l'appel lancé par diverses organisations de la société civile, tant en Angola qu'en Suisse, demandant que l'enquête sur les actes de corruption liés à ces fonds soit poursuivie. En avril 2005, deux ONG suisses, *Action Place Financière suisse* et *Groupe pour une Suisse sans armée*, ont écrit au tribunal de Genève pour réclamer la réouverture d'une enquête et s'opposer à la restitution à Luanda des sommes bloquées par la justice helvétique, une démarche qui reçut le soutien de quatre députés suisses et de certains dirigeants de l'Unita.⁶³ Mais rien n'y fit.

62 *La Lettre du Continent*, 13 janvier 2005, « La justice suisse blanchit la dette russe. »

63 *La Lettre du Continent*, 7 avril 2005, « Toujours le psychodrame angolais en Suisse. »

64 À l'heure d'aujourd'hui, les fonds n'auraient pas été utilisés.

65 Sur le dossier de la dette angolaise, lire « L'envers de la dette – criminalité économique et politique au Congo-Brazza et en Angola », de François-Xavier Verschave, *Dossiers Noirs de la politique africaine de la France N° 16*, Collection d'Agir ici et Survie, Éd. Agone, 2001. Voir aussi le travail de l'ONG suisse la Déclaration de Berne.

66 *Swissinfo*, 25 juillet 2002, RUAG, leader européen des munitions de petit calibre.

67 Myret Zaki, 8 mai 2006, « Un arrêt du Tribunal fédéral durcit l'application de la loi anti-blanchiment », *Le Temps*.

L'argent restitué a été versé à un compte de la Banque nationale suisse, pour la réalisation d'un projet en faveur de la population angolaise coordonné par la Direction du développement et de la coopération. Les ONG suisses se sont inquiétées de cette restitution, craignant que cet accord signifie l'impunité pour les auteurs des détournements de fonds opérés au détriment de la population angolaise.⁶⁴ Le reste de l'argent saisi dans ce dossier complexe, dont les intermédiaires Pierre Falcone et Arcadi Gaydamak sont poursuivis en France, a été libéré. Des comptes présumés du président angolais Dos Santos, soit 56 millions \$ gérés à partir d'une banque genevoise, ont été « dégelés » et remis à la disposition du président angolais, sous prétexte qu'ils étaient physiquement abrités dans une filiale des inter-américains. Par ailleurs, l'argent versé sur les comptes des autres dignitaires angolais a été considéré comme provenant de fonds licites.⁶⁵

Les 21 millions \$ restitués sont une bien faible part des fonds qui auraient été détournés par le président Dos Santos et ses proches, fonds estimés à plusieurs milliards \$. De plus, début 2009, ces fonds n'étaient toujours pas restitués à l'Angola. Depuis l'accord signé en 2005, la Direction du développement et de la coopération (DDC) suisse a fait diverses propositions concernant l'affectation de cet argent, dont la construction de deux centres de formation professionnelle agricole ainsi que le déminage de routes et de divers terrains. Si Luanda paraît d'accord pour la première proposition, il semble en aller autrement concernant le déminage. Les ONG suisses, elles, exigent que la population angolaise soit mieux informée sur les négociations en cours et que les ONG locales puissent y prendre part. En juin 2008, les associations suisses ont protesté contre la décision de la Direction du développement et de la coopération de mandater la société suisse RUAG, le plus grand producteur de munitions petit calibre en Europe, pour assurer le déminage.⁶⁶

Après avoir mis fin à l'enquête sur les fonds angolais en 2004, la Suisse aurait-elle changé sa position vis-à-vis du pouvoir angolais ? Le 9 février 2006, à la suite d'une décision de la Commission fédérale des banques (CFB) du 21 décembre 2004, le Tribunal fédéral a interdit à la République d'Angola les prélèvements en espèces sur les 6 comptes ouverts par elle auprès de la filiale bahaméenne de la Banque de patrimoines privés. Il limite les transferts de ce client étatique à 300 000 dollars par trimestre. Les comptes représentent un total de 200 millions de francs suisses et seraient alimentés en partie par le produit de la vente de pétrole par la compagnie pétrolière d'État, Sonangol. L'arrêt du Tribunal fédéral révèle que « *les comptes litigieux correspondent, dans une large mesure, à des fonds secrets réservés au gouvernement de la République d'Angola, lesquels, apparemment sans base dans la législation angolaise, ont été prélevés sur des produits des transactions pétrolières de sociétés offshore et ont été utilisés, dans une large mesure, en espèces pour des buts qui ne sont contrôlables que dans des limites restreintes* ». ⁶⁷

Il s'agit malheureusement, à ce jour, de la seule action entreprise pour restituer de l'argent volé au peuple angolais. La corruption reste la règle à Luanda. Les compagnies pétrolières étrangères, la compagnie angolaise Sonangol et le régime du président Dos Santos ont mis en place un système d'opacité sophistiqué de sociétés *offshore* et de prêts gagés, rendant toute investigation difficile. Même les ONG étrangères sont intimidées, à l'image de Sarah Wykes, experte reconnue de l'ONG *Global Witness*, détenue quelques jours, en février 2007, par les autorités



angolaises qui l'accusaient d'atteinte à la sûreté de l'État... La situation ne semble guère émouvoir la communauté internationale dont les leaders, avides de pétrole, défilent à Luanda sans broncher.

Pérou

FUJIMORI, MONTESINOS ET CIE

Contexte

Alberto Fujimori instaura la dictature au Pérou de 1990 à 2000. On le surnommait « l'Empereur ». Pour l'ONG *Transparency International*, plus de 600 millions \$ ont été détournés par le président en place et ses proches tout au long des dix années de pouvoir. Pour la Banque mondiale, ce serait plus de deux milliards de dollars qui auraient été volés dans les caisses de l'État sous le gouvernement Fujimori.⁶⁸ C'est d'ailleurs à cause de la corruption qu'il quitta son poste en 2000 après la diffusion sur une chaîne chilienne d'une vidéo montrant Vladimiro Montesinos, chef des services secrets et conseiller du président, corrompre un député chilien, Alex Kuori, avec 15 000 dollars. À la chute de Fujimori en 2000, une Commission parlementaire sur les délits économiques et financiers est créée pour réaliser un audit de l'utilisation des fonds publics sous le gouvernement Fujimori.⁶⁹ De nombreux fonds ont été placés à l'étranger, notamment aux États-Unis, au Mexique, en Suisse et au Luxembourg, mais aussi dans d'autres paradis fiscaux, comme les Îles Caïmans ou Panama. Outre les faits de corruption, notamment en matière de contrats d'armements, et de vol de fonds publics, cette commission d'enquête met en lumière le rôle joué par les institutions financières internationales, dont la Banque mondiale, dans le soutien au régime dictatorial. L'historien Alfonso Quiroz estime le coût total de la corruption et des détournements à plus de 14 milliards de dollars.⁷⁰ Moins de 2 % de ces fonds ont été retrouvés à ce jour.

68 Banque mondiale et ONUDC, septembre 2007, *Stolen Asset Recovery (STAR) Initiative, Challenges, Opportunities, and Action Plan*.

69 Comisión de investigación de delitos económicos del Congreso de la República del Perú. Oscar Ugarteche, économiste péruvien renommé, fut le coordinateur de cette commission d'enquête. Il est aujourd'hui l'un des principaux animateurs du réseau latino-américain sur la dette et le développement LATINDADD, soutenu par le CCFD-Terre-Solidaire.

70 Alfonso W. Quiroz, *El Pacto Infame : Estudios sobre la corrupción en el Perú*, Felipe Portocarrero.

Procédures de restitution

Dès la chute de Fujimori, le président de la Commission du Congrès José Ugaz demande et obtient le gel des fonds du clan Fujimori dans différents pays. 20 millions \$ seront gelés aux États-Unis, 1,5 million \$ au Mexique, 64 millions \$ au Gran Cayman, 140 millions \$ en Suisse, environ 1 million \$ au Luxembourg, près de 2 millions au Panama et 18 millions \$ au Pérou.⁷¹ Des procédures juridiques sont alors engagées pour saisir et restituer les fonds de deux hommes forts du régime Fujimori, Vladimiro Montesinos et Victor Alberto Venero. Vladimiro Montesinos, suite à la diffusion de la vidéo susmentionnée, est immédiatement accusé de blanchiment d'argent, de trafic d'armes, d'extorsion de fonds, de constitution illicite d'une fortune qui atteindrait 264 millions de dol-

71 José Ugaz, 26 mai 2003, « Workshop : State looting: returning Abacha's stolen millions », 11^e Conférence internationale contre la corruption, Séoul.

